

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 06/11/2020

### SÉANCE DU 06/11/2020

L'an deux mille vingt, le six novembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparroquial, se sont réunis à 20h00 à l'école de Laparroquial, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 02/11, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, André GUISES, Solenne LOUROT-MARTIN, Jérôme MARTY, Sébastien MICHAUD, David ROUZIES.

---

Monsieur le Maire, après avoir observé une minute de silence en hommage à Samuel PATY et aux victimes de l'attentat de Nice, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Jocelyne ALLEMAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **1. Approbation du compte rendu du 02/10/2020.**

Le compte rendu du 02/10/2020 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Demande d'aliénation d'un terrain au Crouzet**

M. le Maire propose l'aliénation du chemin communal situé sur le lieu-dit du Crouzet, sur la parcelle cadastrale AC20, appartenant à la famille MARTY.

Cette procédure avait déjà été mentionnée lors d'une délibération du précédent Conseil Municipal le 10/01/2020.

Après délibération ce jour, l'ensemble du Conseil Municipal donne un avis favorable à ce déclassement.

L'ensemble du Conseil Municipal prend en compte la requête de Mme Anne MARTY reçue le 06/11, demandant d'acquérir la pleine propriété du chemin, et vote à l'unanimité pour commencer la procédure d'enquête publique ; pour ce faire il a été donné plein pouvoir à M. le Maire pour désigner un commissaire enquêteur.

Une prochaine délibération devra prendre place concernant la procédure d'achat du terrain et les frais engendrés.

Mme Anne MARTY sera informée régulièrement de l'avancement de la procédure.

### 3. Désignation d'un nouveau suppléant à la 4C

M. le Maire expose le fait que la 4C a désigné au syndicat de gestion du RPI, 4 membres du bureau du Conseil Communautaire, qui se compose du Maire et/ou d'un délégué suppléant au Conseil Communautaire, et insiste sur le fait que ces élus puissent seulement être le Maire et le/la délégué(e) suppléant(e), laissant entendre que Sébastien MICHAUD et Solenne LOUROT-MARTIN ne peuvent actuellement plus représenter la commune au syndicat de gestion du RPI.

A ce jour, la déléguée suppléante au Conseil Communautaire pour Laparroquial est Mme Jocelyne ALLEMAND.

Face à cette situation, une des solutions proposées par la 4C serait pour Jocelyne ALLEMAND, soit de pouvoir siéger au RPI, soit de démissionner de son poste de déléguée suppléante à la 4C pour laisser sa place à Sébastien MICHAUD qui siège au RPI depuis des années. Cette proposition n'offre pas de solution pour Solenne LOUROT-MARTIN.

Mme Jocelyne ALLEMAND exprime qu'elle est prête à accepter de démissionner de son rôle de délégué suppléante à la 4C pour le bien de l'école, bien qu'elle aurait souhaité continuer dans ce rôle.

Sébastien MICHAUD observe que les statuts du RPI, mis à jour lors de notre entrée à la 4C, précisent seulement qu'il peut être désigné quatre élus de la 4C, sans autre précision. Il prend soin de nous lire l'article 9 des statuts du RPI.

Au vu de ces éléments, Axel BERTRAND demande s'il est possible pour M. le Maire de rencontrer le Président de la 4C afin de trouver une solution adéquate et permettre à Jocelyne ALLEMAND de rester dans ses fonctions, et à Sébastien MICHAUD ainsi que Solenne LOUROT-MARTIN d'intégrer le syndicat de gestion du RPI pour représenter la 4C, en tant qu'élus de la 4C de plein droit.

Démarche acceptée par le Maire et adoptée à l'unanimité.

Selon le résultat de cette démarche, le Conseil Municipal pourra se réunir de manière extraordinaire si nécessaire.

### 4. Assurance statutaire

Il s'agit de souscrire une assurance pour couvrir les risques statutaires liés à la maladie, accident travail, longue maladie, décès etc.... de notre secrétaire de Mairie.

Cette assurance couvrirait son salaire et les charges dans les cas mentionnés ci-dessus.

Cette assurance existait déjà mais une nouvelle assurance de groupe nous est proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui gère notre employée.

Le Conseil approuve le principe à l'unanimité sous réserve d'en comparer le coût avec l'ancien contrat.

### 5. Questions diverses

- **Le déploiement de la fibre** se fait actuellement par TARN FIBRE sur l'ensemble du département et ne pourra être finalisé sur notre commune qu'une fois que l'adressage aura été réalisé.

Les poteaux de France Télécom vont servir comme support, lorsque possible.

Si les fils téléphoniques sont enterrés dans des gaines celles-ci pourront être utilisées.

Si les fils sont enterrés sans gaine, alors il faudra poser des poteaux pour la fibre.

Si la Commune préfère enterrer les fils, les frais seraient à notre charge.

Dans tous les cas, avant que les travaux commencent, il y aura une concertation entre le Maître d'œuvre et la Mairie.

- **Adressage :**

Il est absolument nécessaire pour le déploiement de la fibre. Le projet est pratiquement terminé.

La subvention du Conseil Départemental a été accordée à hauteur de 30% du coût total.

En accord avec les villages mitoyens, certains noms de routes ont été modifiés depuis la concertation publique de juillet.

Le Conseil approuve ces modifications ainsi que l'ensemble du projet à l'unanimité.

Les habitants, recevront un courrier leur indiquant leur nouvelle adresse (numéro de maison et nom de voie).

Il est à noter que les poteaux indicatifs sur les routes communales seront posés par les élus (prévoir la location d'une mini-pelle et d'une fraiseuse pour un coût journalier d'environ 450€) ; pour les routes départementales, cela sera pris en charge par le Conseil Départemental.

Quant aux numéros de maisons, ceux-ci seront distribués individuellement et il sera proposé aux administrés la pose gratuite par un des élus.

Dans tous les cas il sera demandé aux administrés de bien vouloir apposer leur numéro de maison en évidence dans un délai d'un mois.

Adopté à l'unanimité.

- **Épareuse :**

Il est prévu qu'elle passe sur la commune prochainement pour une coupe au sol et des haies.

- **Défibrillateur :**

Nous avons reçu le coffret extérieur de protection du défibrillateur qui sera prochainement installé à côté de la porte de la mairie.

Nous sommes en attente de validation du contrat de maintenance.

- **ADMR :**

Un RDV a été demandé au Maire par M. Michel ROUMY, Président de l'ADMR, suite à la démission de leur bureau qui sera effective le 15/01/2021. La Fédération a donc demandé de prendre RDV avec les Maires des différentes communes desservies afin de discuter des problématiques que cela risque d'entraîner au niveau du maintien à domicile de certains habitants de ces communes.

Un appel à bénévoles va être lancé afin que l'association ne meure pas.

- **Cérémonie du 11 novembre :**

A l'heure actuelle, la Préfecture a confirmé que cette cérémonie est maintenue pour le dimanche 15/11 à 11h. Cependant, elle ne sera pas ouverte au public.

- **Travaux :**

- Le cimetière a été entièrement désherbé pour la Toussaint et le Monument aux Morts nettoyé pour la cérémonie du 11/11.

Grande satisfaction du côté des élus mais aussi des habitants rencontrés.

Prochains travaux, la grille du Monument à repeindre ainsi que les bancs de l'église à traiter.

- Les travaux de rénovation de la Mairie ont quant à eux commencé le 02/11.

- Buses : le recensement des buses à remplacer ou à poser a été effectué, un devis est en cours de validation et les travaux commenceront dans les plus brefs délais.

- Fuites toiture école et église : M. COUCOUREUX (couvreur) s'est déplacé et va réaliser des devis respectifs. Il a été constaté que la problématique du toit de l'extension de l'école provient probablement d'une malfaçon, qui ne peut plus être prise en charge par l'assurance

décennale du constructeur puisque le bâtiment a été construit en 2000. Une déclaration de sinistre va être rédigée auprès de nos assurances.



Monsieur le Maire rappelle la date du **prochain conseil municipal : le vendredi 8 janvier à 20h30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15.

M. le Maire,  
Laurent DESHAYES.

---

Signature du Maire et cachet de la Mairie

Vu pour être affiché sous huit jours suivant la réunion du Conseil Municipal, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.